



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

Convention d'adhésion au service Mobilité et Evolution Professionnelle du Centre de Gestion 79 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer la convention d'adhésion au service Mobilité et Evolution Professionnelle du Centre de Gestion.

Ce service permet aux agents titulaires et stagiaires et aux contractuels sur emploi permanent pendant plus de six mois d'avoir recours au conseiller en évolution professionnelle dans certaines situations, par exemple : nouveau projet professionnel, désir de changement, difficultés dans son emploi, inaptitude ou usure professionnelle...

L'adhésion est facturée 150 € pour deux ans puis 1 500 € par agent bénéficiant du service.

Subvention aux associations :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer 200 € aux Restaurants du cœur.

Redevance d'occupation du domaine public :

Lors de la dernière réunion du conseil, la création d'une redevance d'occupation du domaine public pour un distributeur de pizzas a été votée, ce qui crée un précédent.

Par mesure d'équité, il est proposé au conseil de créer une redevance pour l'occupation du domaine public pour le distributeur de pains et viennoiseries.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'étendre sa redevance au distributeur de pains et fixera ultérieurement les termes de la convention.

Travaux voirie :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la signature du devis présenté par l'EURL W. BABU (1296 € TTC) pour la remise en état d'une portion de voirie située à Magé.

Modification du temps de travail sur un poste :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de porter le temps de travail d'un adjoint administratif de 28,84 h hebdomadaires annualisé à 29.12 h hebdomadaires annualisées.

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet (SAGE) :

Le SAGE Thouet validé par la Commission Locale de l'Eau comprend deux documents :

- le Plan d'Aménagement de Gestion Durable
- le règlement du SAGE.

Les projets d'urbanisme, d'aménagement, d'installation dans le périmètre concerné devront répondre aux prescriptions du SAGE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet.